OKD/SDS

MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE

DIRECTION GENERALE
DE L'ADMINISTRATION
DU TERRITOIRE

.....

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

RECEPISSE DE DECLARATION

D'ASSOCIATION N° 1120 /MIS/DGAT/DAG/SDVA

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, conformément à la loi n°60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations, donne aux personnes ci-dessous énumérées, récépissé de déclaration pour l'association définie comme suit :

TITRE : ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES FEMMES DES ŒUVRES ET MISSION INTERNATIONALE (APFOMI)

SIEGE SOCIAL : ABIDJAN-YOPOUGON, AU SIEGE DE L'EGLISE PROTESTANTE BAPTISTE ŒUVRE ET MISSION INTERNATIONALE

ADRESSE : 01 B.P 7184 ABIDJAN 01

OBJET : L'association cultuelle dénommée **«ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES FEMMES DES ŒUVRES ET MISSION INTERNATIONALE (APFOMI)»** a pour objet de promouvoir *l'épanouissement spirituel, socio-économique et sanitaire des femmes et des jeunes filles de* l'Eglise Protestante Baptiste Œuvre et Mission Internationale.

NOM ET PRENOMS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente :	**Mme ZAMBLE FANTA**
Vice-présidentes :	**Mme BEDIAKON MARIETTE** **Mme COULIBALY REBECCA**
Secrétaire Générale :	**Mme ACKA DOMINIQUE LIKANE**
Trésorière Générale :	**Mme OBRE CHANTAL**
Responsable Chargée de l'Organisation :	**Mme GUEYE MONKPEHE CHIMENE**
Responsable Chargée des Relations Publiques :	**Mme KOFFI EDITH**

PIECES ANNEXEES A LA DECLARATION

1°) les statuts
2°) le règlement intérieur
3°) le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive
4°) la liste de présence de l'assemblée générale constitutive
5°) la liste des membres fondateurs
6°) la liste des membres du conseil d'administration.

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION n°0909/MIS/DGAT/DAG/SDVA

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, conformément à la loi n°60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations, donne récépissé de déclaration à l'association définie comme suit :

JEUNESSE UNIE ET DYNAMIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (JUDCI))

L'association dénommée «JEUNESSE UNIE ET DYNAMIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (JUDCI)» a pour objet de :

– promouvoir un idéal commun à tous les jeunes, celui de l'amélioration de leurs conditions de vie ;

– promouvoir le changement de mentalité pour une jeunesse plus forte et unie, capable de changer sa condition sociale par le travail ;

– participer au financement de projets en vue de réduire le taux de chômage.

Siège social : Anyama, quartier Ebempé, lot n°1110, îlot n°147.
Adresse : 14 B.P 2104 Abidjan 14.
Président : M. KOUASSI Ando Ezechiel.

Abidjan, le 19 avril 2022.

P/ le ministre et P.D.
le directeur de Cabinet,
Benjamin EFFOLI,
préfet hors grade.

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION n°1120/MIS/DGAT/DAG/SDVA

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, conformément à la loi n°60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations, donne récépissé de déclaration à l'association définie comme suit :

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES FEMMES DES ŒUVRES ET MISSION INTERNATIONALE (APFOMI)

L'association cultuelle dénommée «ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES FEMMES DES ŒUVRES ET MISSION INTERNATIONALE (APFOMI) » a pour objet de promouvoir l'épanouissement spirituel, socio-économique et sanitaire des femmes et des jeunes filles de l'Eglise protestante Baptiste Œuvre et Mission internationale.

Siège social : Abidjan-Yopougon, au siège de l'Eglise protestante Baptiste Œuvre et Mission internationale.

Adresse : 01 B.P 7184 Abidjan 01.

Présidente : Mme ZAMBLE Fanta.

Abidjan, le 13 mai 2022.

P/ le ministre et P.D.
le directeur de Cabinet,
Benjamin EFFOLI,
préfet hors grade.

CERTIFICAT FONCIER INDIVIDUEL

n°18 2021 000 019

Le présent certificat foncier est délivré au vu des résultats de l'enquête officielle n°000571 du 11 février 2021, validée par le comité de gestion foncière rurale dAdiaké le 1er juin 2021, sur la parcelle 0035 d'une superficie de 00ha 53a 54ca à Assomlan.

Nom : GUINDO.

Prénom : Ibrahima.

Date et lieu de naissance : 2 août 1975 à Adjamé (CIV).

Nom et prénom du père : GUINDO Oumar.

Nom et prénoms de la mère : YAPILENE Diéneba DOUMBO.

Nationalité : ivoirienne.

Profession : technicien bâtiment.

Pièce d'identité n° : C 0023 3037 75 du 12 juin 2009.

Etablie par : ONI Abidjan.

Résidence habituelle : Abobo centre.

Etabli le 23 septembre 2021 à Adiaké.

Le préfet,
TRAZIE GERALDO Lucie,
préfet de département.

CERTIFICAT FONCIER INDIVIDUEL

n°65 2017 000 008

Le présent certificat foncier est délivré au vu des résultats de l'enquête officielle n°120/SPKF du 6 décembre 2017, validée par le comité de gestion foncière rurale de Koun-Fao le 9 octobre 2019, sur la parcelle n° 04 d'une superficie de 15ha 32a 31ca à Kangakro.

Nom : BINI.

Prénoms : Jean-Claude.

Date et lieu de naissance : 3 mars 1968 à Cocody.

Nom et prénom du père : BINI Kouassi.

Nom et prénom de la mère : AKOUA Nima.

Nationalité : ivoirienne.

Profession : biologiste.

Pièce d'identité n° : C 0037 1662 63 du 6 juillet 2009.

Etablie par : ONI Abidjan.

Résidence habituelle : Riviera Palmeraie.

Adresse postale : CP 22 BP 823 Abidjan.

Etabli le 3 janvier 2020 à Koun-Fao.

Le préfet,
KOUAME Kouakou Kalidja.

Notification est faite aux membres du conseil d'administration des dispositions suivantes de la loi n°60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations :

- pendant un délai de deux (02) mois à compter de la date de dépôt de la déclaration, l'association ne peut exercer aucune activité (Article 9 de la loi) ;

- dans un délai d'un (01) mois, toutes modifications intervenues dans l'administration ou la direction du groupement ainsi que toutes modifications apportées aux statuts doivent être portées à la connaissance de l'autorité compétente (Article 10 de la loi) ;

- pour obtenir la capacité juridique, l'association doit être rendue publique par les fondateurs à l'expiration du délai prévu à l'article 9 de la loi au moyen de l'insertion dans le Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire d'un extrait contenant la date de déclaration, le titre et l'objet de l'association ainsi que l'indication de son siège (Article 11 de la loi).

AMPLIATIONS:

Présidence de la République.....	1
Primature.....	1
Secrétariat Général du GVT.....	1
MIS (CAB).....	1
MIS (DGAT).....	2
MIS (DGPN).....	1
MEMAEIAD.....	1
Intéressé.....	1
Archives.....	1
Chrono.....	1

Abidjan, le 13 MAI 2022

P/le Ministre et P.D. ;
Le Directeur de Cabinet

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

BENJAMIN EFFOLI
Préfet Hors Grade